

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 10
- absents : 1
- exclus : 0

De la commune de Beauvoisin (Drôme)

Séance du 18 décembre 2020 à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Christian THIRIOT, Maire.

Étaient présents :

ARDISSON Jean-Claude, BLAIN Bruno, CORNAND Jean-Jacques, DRAMAIX Jean-Guy, MORIN Catherine, MARCHAL Laurence, MILLET Jérôme, THIRIOT Christian, NOUVEL Alain, LUCIANO Luc.

Excusée : DUMAS Chantal a donné pouvoir à MARCHAL Laurence

Date de convocation :
11/12/2020

Date d'affichage :

Secrétaire de séance : Laurence MARCHAL

Objet :

Délibération n°54.2020

Refus d'attribution subvention comité des fêtes pour l'année 2020

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le mail de Monsieur Pierre-Henri ETIENNE, reçu le 17 décembre qui au nom du comité des fêtes, indique qu'il ne demande pas de versement de subvention pour cause d'absence de manifestations pour 2020. Cependant il laisse au conseil municipal le choix de verser ou non une subvention pour couvrir les frais fixes de l'association.

Monsieur Bruno BLAIN, quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Prend acte de la non demande de versement d'une subvention
- Déclare que les versements de subvention sont attribués en soutien à des projets ou des actions et non pour couvrir des frais de gestion
- Décide de ne pas verser de subvention pour le comité des fêtes cette année.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié ou notifié le
Acte rendu exécutoire après le dépôt en

Fait à Beauvoisin, le 18.12.2020
Christian THIRIOT, Maire.

